

CHRONIQUE LOCALE

M. Edmond Privat nous écrit

Nous recevons la lettre suivante, datée du 20 septembre :

Monsieur le Directeur,

Comme président du Comité international pour l'Inde, permettez-moi de rectifier le compte rendu injuste et inexact que vous avez publié de la dernière séance publique de la 11^e Conférence internationale pour l'Inde. Ni dans cette séance, ni dans aucune autre, il n'a été question de la politique suisse ou de l'armée suisse et les délégués n'ont parlé que des revendications de l'Inde en respectant scrupuleusement les lois de l'hospitalité et de la courtoisie internationale.

Personne n'a été autorisé à crier un journal quelconque à la sortie. Au contraire, un vendeur a été invité à s'abstenir de crier. Quant à la haine des classes, pas un seul mot n'a été prononcé à la conférence pour la prêcher et vous devez certainement savoir — malgré nos divergences d'opinion — que le soussigné n'a jamais écrit dans sa vie une seule ligne excitante à la haine des classes ou à la haine entre nations, la compréhension de l'adversaire lui ayant toujours paru l'ABC de la vie humaine.

Nos hôtes et la Conférence, toute imprégnée de l'esprit de Gandhi, ont droit à cette rectification et je vous remercie d'avance de bien vouloir la publier.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de mes sentiments dévoués.

Edmond Privat.

M. Edmond Privat nous reproche d'avoir donné de la séance qu'il présidait mardi soir « un compte rendu injuste et inexact ». Voyons les faits.

1^o Et tout d'abord, nous n'avons pas écrit que la politique et l'armée suisses aient été mentionnées par les orateurs; le premier reproche de notre correspondant est donc sans fondement.

2^o Pardon, M. Privat, les délégués n'ont pas uniquement parlé des revendications de l'Inde. Nous avons entendu M. Desai affirmer que l'enjeu du conflit actuel avec la Grande-Bretagne dépasse l'Inde, et que le but réel poursuivi par la révolution hindoue est l'établissement de la doctrine de la non-violence, affirmation bien faite pour vous gagner les suffrages des pacifistes. Quant aux lois de l'hospitalité suisse, ont-elles été respectées par M. Bose lorsqu'il déclara que l'Inde étant la pierre angulaire de l'Empire britannique, cet Empire, « boulevard de tous les impérialismes », s'effondrerait grâce à l'Inde ? Sont-elles là vraiment des paroles courtoises ? Vous n'ignorez point que la Suisse entretient avec la Grande-Bretagne des relations de cordiale amitié.

3^o Le tract vendu à la sortie est la Révolution pacifique. Le crieur annonçait, pour corser l'attractif : « interdit par le Conseil d'Etat de Genève ». Nous le vîmes écouter les quatre cinquièmes de son stock. Si cette vente n'était pas autorisée par vous, votre autorité est de peu de portée, M. le Président. Mais peut-être n'avez-vous eu recours pour faire exécuter vos ordres qu'à la non-violence et au jeûne... Les effets de ce dernier sont lents, je le reconnaiss...

Quant à la haine des classes, vous savez parfaitement ce que parler veut dire. La vente du tract bravait l'autorité de notre gouvernement, incitait à la braver, faisait directement appel à la violence et à la haine des classes. La cause de la liberté aux Indes nous est tout aussi chère qu'à vous, mais nous voulons la voir régner ailleurs aussi. Il faut déplorer que les apôtres de la liberté aux Indes viennent chercher pour leur cause l'appui de ceux qui, réfugiés en Suisse, déclarent que la Russie soviétique est leur vraie patrie. Comment conciliez-vous la doctrine hindoue de la non-violence avec une tyrannie qui affame, exile, fusille les paysans dont l'idéal diffère de celui de Karl Marx ? Comment combattre l'impérialisme britannique et soutenir l'impérialisme de Moscou, qui supprime par la violence et le massacre les nationalités ukrainienne, géorgienne, arménienne, qui ont, elles aussi, et au même titre, droit à la vie ?

P.-E. B.

AFFAIRES PUBLIQUES

Grand Conseil

Le Grand Conseil est convoqué pour le samedi 23 septembre, à 9 h. 15 et à 15 h. A l'ordre du jour : élection d'un juge au tribunal de 1^{re} instance et de trois membres de la commission de la taxe militaire ; réponses du Conseil d'Etat à l'interpellation de M. Christin sur la pêche, et à celle de M. Mautet sur les patentnes de marché ; projet de loi de M. Roux sur la création d'une Banque cantonale ; raccordement ; propositions individuelles ; travaux de chômage ; Ecole d'horlogerie ; amnistie en matière d'impôts ; application de la loi fédérale sur les étrangers ; organisation des Services industriels ; corporations et institutions professionnelles (proposition de M. Chamay) ; limitation du colportage (proposition de M. Billy) ; projet de loi constitutionnelle retirant le droit d'exercer une fonction publique aux personnes condamnées en vertu du code pénal fédéral et du code pénal genevois (proposition de M. Bernard Naef) ; règlement du Grand Conseil ; organisation de la police, etc.

A PROPOS D'UN ORPHELINAT

Pour les malades ou les enfants ?

Nous avons déploré autrefois que le bâtiment qui, pendant trois décades, avait abrité l'orphelinat des garçons, aux Bougeries, demeurait vide. Au début de l'année, le Département de l'instruction publique avait songé à y placer quelques classes d'enfants arrêtés, la fondation qui s'occupe de ces déshérités étant en quête d'un home. Si ce projet, par la suite, fut abandonné, un nouveau est aujourd'hui à l'étude par les services compétents, qui mérite, vu son caractère spécial, que nous nous y arrêtons : il s'agirait, en effet — nos renseignements sont puisés aux sources les plus sûres — de transformer le bâtiment en question, toujours propriété de l'Hospice général, en un sanatorium de plaine et d'y loger les tuberculeux qui ne peuvent aller à la montagne et que l'hôpital cantonal, par manque de place, ne peut accueillir.

La commission administrative de notre grand établissement hospitalier estime, à bon droit, que les malades atteints de tuberculose et qu'elle est obligée de garder sont à l'étroit dans ses salles; d'autre part, elle ne peut décentement, à l'époque que nous vivons, demander au Département des finances les quinze millions nécessaires à un nouvel hôpital ni les trois autres indispensables à l'agrandissement des bâtiments existant. Puisque l'ancien orphelinat des Bougeries est vacant, que ses locaux, au dire des experts consultés, conviendraient à un tel genre de malades, que l'air y est bon, hâtons-nous, s'est-elle dit, d'y placer nos poitrinaires. Halte-là ! répondent l'Office fédéral d'hygiène et deux médecins scolaires de Genève, vous oubliez, messieurs, que l'école de Conche est distante d'à peine trente mètres de votre futur sanatorium, vous oubliez ensuite que l'œuvre des Maisons familiales vient d'ouvrir, à moins de cinquante mètres, un foyer où grandissent et prospèrent une vingtaine de garçons et filles arrachés précisément à de mauvaises conditions d'hygiène; vous oubliez enfin que la maison d'éducation La Pommière recueille, elle aussi, des adolescentes !

Nous ajouterons que le quartier du rondeau des Bougeries est en plein développement : déjà des villas y ont poussé en nombre; au cours de ces derniers mois, on en compte plus de quarante au chemin de Fossard, qu'au chemin de la Colombe et au chemin J.-F.-Dupuy. D'aucuns avaient bien songé à l'asile d'Anières, que nos vieillards ont abandonné pour Vessy. Des architectes mandés pour examiner les bâtiments déclarèrent qu'il vaudrait mieux démolir le tout et rendre le terrain à la culture; et puis, les petits colons de « Vivre » y ont trouvé un refuge que personne n'aurait le cœur de leur enlever !

L'utilisation de l'ancien asile étant exclue, seul le projet concernant l'ex-orphelinat des Bougeries pourrait entrer en ligne de compte. Nous souhaitons que le Département de l'instruction publique, en possession des plans depuis peu, oppose un *nolumus* catégorique au désir de la commission administrative de l'Hôpital cantonal.

J. T.

Les inexactitudes du „Travail“

Le Département de l'instruction publique nous communique :

Dans son numéro du 15 septembre, le *Travail* reproche au Conseil d'Etat, particulièrement au Département de l'instruction publique, d'avoir autorisé M. Henri Duchosal, ancien directeur de l'Ecole secondaire et supérieure des jeunes filles, à conserver quatre heures d'enseignement. Il représente cette décision comme un acte de favoritisme politique.

Le Conseil d'Etat n'a commis à cette occasion aucun acte qui puisse encourrir une critique quelconque. Conformément à la loi (notamment art. 26 de la loi du 2 juin 1928), le Conseil d'Etat a décidé de confier à M. Henri Duchosal, jusqu'à l'année où il atteindra la limite légale d'âge, un enseignement de quatre heures. En effet, M. Duchosal a offert de donner sa démission de directeur de l'Ecole secondaire alors qu'il n'avait pas atteint la limite d'âge et qu'il lui aurait été loisible de conserver sa fonction pendant cinq ans encore.

Il est résulté de cette démission et de la décision du Conseil d'Etat y relative une économie annuelle de 7500 fr. : M. Henri Duaimé, doyen des Cours professionnels ayant en outre été appelé sans aucune augmentation de traitement à la direction de l'Ecole de commerce, et son prédecesseur immédiat, M. Gaillard, ayant été lui-même appelé à la succession de M. Duchosal.

La décision du Conseil d'Etat, conforme aux propositions du Département de l'instruction publique, est donc d'une sage et rigoureuse administration et elle répond au désir général de réduire, dans les mesures compatibles avec les besoins de l'administration, le nombre des fonctionnaires. Le Conseil d'Etat n'a d'ailleurs rien innové et la mesure prise à l'égard de M. Duchosal est conforme à de nombreuses décisions prises et approuvées sous des administrations précédentes, en particulier à l'époque des compressions administratives de 1926.

— L'orchestre du Cirque Knie a donné mardi matin à l'Hôpital un concert qui a été fort goûté des malades et des médecins. M. Buser, secrétaire de l'Hôpital, a remercié le chef d'orchestre et M. Charles Knie de leur geste aimable, ainsi que de l'invitation au cirque dont 140 malades ont profité samedi passé.

Tous à Saligny samedi

Les électeurs démocrates du canton sont cordialement invités à prendre part à la manifestation organisée samedi par l'Association des Petit et Grand-Saconnex.

Rendez-vous au Cercle démocratique, 98, rue du Rhône, samedi, à 15 heures. Les participants seront conduits en auto au château de Dardagny et au temple de Saligny qu'ils visiteront, sous la conduite de M. Louis Blodel, archéologue cantonal.

A 19 heures, repas en commun, au Stand de Saligny (2 fr. 50).

A 20 heures, assemblée politique, discours de MM. Paul Guerchet, député, président du comité électoral, Albert Picot, vice-président du Conseil d'Etat, Alph. Bernoud, député.

Nous engageons vivement les démocrates d'assister à cette assemblée qui marquera le début de la période électorale : Scrutin du 30 septembre ; électeurs. Du Grand Conseil et du Conseil d'Etat.

Prière de s'inscrire au secrétariat du parti (téléphone : 41.447) avant vendredi à midi.

VIE RELIGIEUSE

Paroisse protestante

de Bernex-Confignon

Cette annexe de la paroisse de Cartigny organise son théâtre annuel pour le dimanche 1^{er} octobre, dès 14 h. 30, dans la nouvelle Salle communale de Confignon et ses alentours. A 14 h. 45, concert; à 16 h., ouverture de la vente: buffet, crèmerie, objets variés, jeux et concours divers, tombola, etc. A tous ceux qui s'intéressent à la paroisse est adressée l'invitation la plus cordialement amicale.

Paroisse protestante de Ferney-Voltaire

Sa vente annuelle aura lieu le dimanche 24 septembre après-midi, dès 14 h. 30, dans les locaux paroissiaux. On y trouvera des comptoirs bien fournis et une crèmerie. Cette grande paroisse de disséminés est formée de protestants suisses pour plus des trois quarts. Elle compte à juste titre sur la sympathie de tous ses amis genevois.

PHILANTHROPIE

« Bien des aveugles »

La vente d'ouvrage, destinée à écouler le travail des ouvriers aveugles de l'Association Suisse romande pour le Bien des aveugles, aura lieu le jeudi 26 octobre dans la grande salle des Amis de l'Instruction. Les nombreux amis des aveugles sont priés de prendre note de cette date.

NOUVELLES DIVERSES

Noces de diamant

Vendredi 22 septembre, M. et Mme Charles Firminich fêteront leurs noces de diamant.

M. Charles Firminich, qui est né en 1847, s'est fixé en 1873 dans notre ville, où il fonda une importante affaire de produits chimiques, spécialisés dans les matières colorantes. La même année, il épousait Mlle Emilie Eggimann, d'origine bernoise, âgée aujourd'hui de 83 ans.

C'est entourés de leurs quatre enfants, de leurs sept petits-enfants et de leur arrière-petite-fille que les vénérables époux, auxquels nous présentons nos sincères félicitations et nos vœux, célébreront le soixantième anniversaire de leur mariage.

Un bureau féministe international à Genève

Comme chaque année, l'Alliance internationale pour le suffrage des femmes annonce la réouverture de son bureau temporaire de Genève à l'occasion de l'Assemblée plénière de la S. d. N. Cette année, c'est dans les locaux mêmes du Comité féminin international pour le Désarmement, 25, quai du Mont-Blanc, 3^e étage, que ce bureau a été installé. Il est ouvert dès maintenant, toutes les après-midi, dimanche excepté, de 14 à 18 h., et des réunions et des causeries y seront organisées.

Mrs Corbett Asby, présidente de l'Alliance, et déléguée britannique à la Conférence du désarmement, a annoncé sa visite dès la semaine prochaine, ainsi que deux des vice-présidentes de l'Alliance, Mme Adèle Schreiber et Mme Rosa Manus (Hollande). Mlle Gourd, secrétaire générale de l'Alliance, qui dirige ce bureau, compte également sur la présence de Mmes Malaterre-Sellier (Paris), Horokowa (Prague), qui représente son gouvernement à la Conférence de droit international de la Haye, et d'autres féministes étrangères de marque.

Journée aux longeoles et exposition maraîchère

La manifestation qui se prépare à Plan-les-Ouates et qui est organisée par l'Association des Intérêts de cette commune, avec la collaboration de l'Association Genevoise des Maraîchers et de l'Association des Maîtres-Charcutiers du canton, promet d'obtenir un succès équivalent à celui de la Foire aux Longeoles de l'an dernier, à la Croix-de-Rozon.

Indépendamment des concours maraîchers dont nous avons parlé et dont les expositions auront lieu devant la mairie, les bancs de charcuterie se trouvant devant le bâtiment de l'école, des concours seront donnés par la Fanfare de Compétences, musique de fête.

Le bénéfice réalisé tant par l'Association des Maîtres-Charcutiers que par l'Association des Maraîchers sera versé aux œuvres scolaires de la commune de Plan-les-Ouates.

Une tombola américaine sera organisée avec de nombreux lots, parmi lesquels notamment une très belle œuvre de la Poterie de Carouge.

Un parc pour autos a été prévu où un service d'ordre assurera la sécurité la plus complète.

Un mystère éclairci

Ainsi que nous l'avons dit, la préfecture de Nyon avait signalé la disparition d'un passager qui était monté sur le bateau à Touques et n'avait plus été aperçu depuis lors. Le mystère a été éclairci. Ce passager, un M. G. Vaudois, qui était atteint de neurasthénie aiguë, a sauté à l'eau alors que le bateau était à peu près à la moitié du trajet Touques-Nyon.

Excursions des C. F. F.

Deux voyages à prix réduits sont organisés pour Zurich et Bâle. Départ samedi 23 septembre à 14 h. 27, retour dimanche 24 à 23 h. 52. Faculté de retour individuel dans les dix jours. Les billets sont à retirer au bureau de renseignements de la gare de Cornavin jusqu'au 22 septembre, à 18 h. Du 7 au 9 octobre dernier voyage de plaisir au Tessin à l'occasion de la Fête des vendanges à Lugano. Programmes à disposition. Tél. 26100.

Un grave accident à Versoix

Un automobiliste arrêté

Mercredi, vers 17 h. 30, un cycliste, M. Ernest Krauss, Bernois, 53 ans, manœuvre, domicilié à Genthod, qui rentrait de son travail en compagnie d'un collègue, M. Alfred Magnin, a été renversé par une camionnette à la sortie du pont de Versoix.

La camionnette, conduite par son propriétaire, M. Armand Vulliez, 46 ans, Vaudois, agriculteur et syndic de Chavannes-de-Bogis, roula à vive allure, venant de la ville. M. Vulliez avait quitté Genève, où il était venu en compagnie de M. Louis Luquins, de Commugny, pour affaires, et roula à environ 70 km. à l'heure lorsqu'il arriva au village sis à l'intersection de la route suisse et de la route de Ferney, peu avant de descendre sur Versoix. L'automobiliste commit déjà une première imprudence en dépassant, dans le virage, M. Jacques Collet, agent de change, puis voulut, au moment de franchir le pont sur la Versoix, freiner, mais sa voiture se mit à zigzaguer puis à faire un tête à queue complet et renversa le cycliste, qui roula en sens inverse, tenant sa droite. Poursuivant sa route, la camionnette arracha un pilier en ciment du pont et vint enfoncer le mur du garage Villars.

Le cycliste, M. Krauss, resta inanimé sur la chaussée et fut relevé par des passants et conduit au garage Villars, où le Dr Naef vint lui prodiguer des soins. Le blessé portait une triple fracture de la jambe droite, avait cinq côtes enfoncées et souffre en outre d'une fracture du crâne. Il fut dirigé d'urgence sur l'hôpital cantonal au moyen d'une ambulance Bratschi. L'état de la victime est très sérieux.

Une première enquête a été ouverte par le sous-brigadier Duperrex et le gendarme Chevrot, de Versoix. MM. Dupont, officier de police, assisté de Sauvion, secrétaire, et Faller, inspecteur au service des autos, se rendirent sur place pour procéder aux constatations d'usage, en compagnie de M. Lanier, du service d'identification judiciaire, et Vincent, technicien.

Plusieurs témoins ont été entendus.

M. Collet a déclaré que la camionnette roula à environ 70 kilomètres à l'heure lorsqu'elle l'a dépassé dans le virage